

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MAI 2014

Présents : Mmes Cécile BRAIDA, Hélène LUCZYSZYN, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSI, Michel FOURRIER, Fabrice RENCUREL, Pierre JEANSELME, Pierre POLESELLO.

Excusée : Marylène SERRAT

Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour de la séance du 14 mai 2014, et propose de rajouter deux points à cet ordre du jour : voirie communale, délégations et commissions.

Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 18 avril 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Délégués au SMICTOM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'élire les délégués représentant la commune au SMICTOM. Il rappelle que la communauté de communes de la Bourne à l'Isère a la compétence en matière d'ordures ménagères.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide que les conseillers communautaires, Messieurs Michel EYMARD et Didier LATTARD, seront les délégués au SMICTOM.

2. Délégués à la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 juin 2013 qui approuve la convention entre la commune de Rencurel et la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère au titre du reversement de l'attribution de compensation suite à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique FPU et de la DGF bonifiée.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance en date du 9 octobre 2013, la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère a décidé d'adopter le régime fiscal de la CFU (Cotisation foncière unique) au 1^{er} janvier 2014 suite à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle unique (FPU) et de la DGF bonifiée.

Le Maire informe que la loi prévoit la mise en place d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) et que chaque commune membre de la communauté de communes doit désigner un délégué. La commission a pour rôle, lorsqu'un transfert de charges est envisagé entre les communes membres et la Communauté de communes, d'évaluer le coût direct et indirect des charges pour la commune avant son transfert à l'intercommunalité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer monsieur le Maire comme délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Maire indique qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) va être créée au niveau de la CCBI. Les commissaires proposés seront retenus à partir des commissions communales. Après renouvellement de la commission des impôts directs (CID), la commune transfèrera à la CCBI la liste des commissaires communaux.

3. Commissions CCBI

Après échanges, la liste des membres du Conseil municipal inscrits dans les commissions thématiques de la Communauté de communes s'établit comme suit :

Commission 1 (Petite enfance, enfance et jeunesse) :

Cécile BRAIDA et Marylène SERRAT

Commission 2 (Emploi, cohésion sociale et activités économiques) :

Christian STANZER

Commission 3 (Vie associative, lecture publique et école de musique) :

Michel EYMARD

Commission 4 (EPIC du Musée de l'eau et de l'Office de tourisme) :

Pierre JEANSELME et Pierre POLESELLO

Commission 5 (Aménagement de l'espace, du cadre de vie et transition énergétique) :

Christian STANZER et Pierre POLESELLO

Commission 6 (Développement et diversification touristique) :

Pierre JEANSELME et Fabrice RENCUREL

Commission 7 (Finances, prospective budgétaire et réforme territoriale) :

Michel EYMARD et Patrick PILARSKI

Commission 8 (Administration générale, ressources humaines et achats durables) :

Cécile BRAIDA et Patrick PILARSKI

Commission 9 (Environnement et gestion des milieux naturels) :

Hélène LUCZYSZYN et Michel FOURRIER

Commission 10 (Agriculture, montagne et équipement rural) :

Hélène LUCZYSZYN et Michel FOURRIER

Commission 11 (TIC) :

Didier LATTARD

4. Voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'estimation de travaux établie par Christian Bordel de la DDT pour les travaux de voirie 2014 : 5 700 € HT pour 6 tonnes d'emplois partiels à l'émulsion.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour engager ces travaux et autorise le maire à signer le bon de commande correspondant.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'estimation d'un programme triennal prévisionnel de travaux sur la voirie communale, concernant la route de Presles (des Ailes à la limite domaniale), le chemin des Pinets (de la place de l'Eglise à la rue des Gillets) et le chemin du Mas.

Avant de se prononcer sur ce programme, il convient d'établir un plan de financement.

5. Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions de la part d'associations.

L'association « Coulmes en Fête » sollicite une aide de 100 € pour l'organisation de la fête des Coulmes qui aura lieu le 19 juillet prochain au Belvédère.

L'association « Ski-club de Rencurel » sollicite une aide pour participation à l'organisation et au feu d'artifice de la fête de la station qui a eu lieu le 15 février 2014.

L'association « Club de la Doulouche » qui organise des séances d'équilibre avec « Siel bleu » afin de prévenir les chutes. Ces séances auront lieu à la salle du Coucourou le mercredi à 15h30.

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'association :

- Coulmes en Fête : 100 €
- Ski-Club de Rencurel : 234 €, soit le 1/3 du coût du feu d'artifice
- Club de la Doulouche : 250 €

6. Eglise

Michel EYMARD rappelle la réunion du 8 novembre 2013 au cours de laquelle le cabinet BRIZOT-MASSE a présenté les contraintes à prendre en compte en matière de risques sismiques dans les différents scénarii de requalification du bâtiment de l'église élaborés par le cabinet COSTAZ et GAILLARD.

Le cabinet BRIZOT-MASSE remet en cause l'hypothèse de problèmes géotechniques comme source des désordres constatés sur le bâtiment et avance une autre hypothèse : les désordres tiendraient aux pierres et aux mortiers des piliers. Sur les recommandations du cabinet BRIZOT-MASSE, il a donc été décidé de consulter un laboratoire afin de faire procéder à une expertise plus poussée des pierres et des mortiers des piliers avant de finaliser le choix d'un scénario. Quatre laboratoires ont répondu à la consultation initiée par la commune et il convient maintenant de choisir l'offre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de LERM pour un montant de 9 980 € HT.

7. PLU

Monsieur Christian STANZER informe qu'Atelier Eo en charge de l'élaboration du PLU a déposé le bilan. Afin de poursuivre l'élaboration du PLU, il donne lecture du devis de Claire Bonneton, architecte paysagiste, d'un montant de 13 800 € HT ainsi que d'un devis de 1 800 € HT pour la mise sous SIG par Archimélé.

Le conseil municipal accepte ces deux propositions et décide de créer une commission pour le PLU :

Pilote : Christian STANZER

Membres : Michel EYMARD, Hélène LUCZYSZYN et Pierre POLESELLO.

8. Assainissement collectif

Travaux à Feuilletière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 4 mars 2013 le Conseil municipal avait retenu le groupement GIROUD-GARAMPON-ETPE pour les travaux d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu notification :

- de la tranche ferme le 8 avril 2013 (assainissement la Lauze / collecteur principal),

- des tranches conditionnelles n°2 (assainissement la Lauze / branchements), n°4 (reprise réseau AEP la Lauze) et n°6 (reprise des enrobés la Lauze) le 5 juillet 2013.

Monsieur le Maire rappelle que dans le CCAP (Cahier des clauses administratives particulières) le délai limite de notification des ordres de services prescrivant de commencer les travaux des tranches conditionnelles à compter de l'origine du délai d'exécution de la tranche ferme est de 12 mois.

L'ordre de service n°1 est daté du 5 juillet 2013 pour un début de travaux au 8 juillet 2013.

Monsieur le Maire indique qu'il faut avant la date du 8 juillet 2014 avoir notifié la tranche conditionnelle de Feuilletière pour ne pas avoir à passer une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous pour les travaux de Feuilletière :

	Montant HT	Conseil Général	Agence de l'Eau	Autofinancement communal
Tranche Conditionnelle 1 Assainissement collecteur principal	143 740,00	15%	10%	
Tranche Conditionnelle 3 Assainissement branchements	9 092,00	/	/	
Tranche Conditionnelle 5 Reprise réseau AEP	69 960,00	15%	10%	
Total	222 792,00	32 055,09	21 370,00	169 366,91

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le programme de travaux de Feuilletière, sous réserves de l'établissement du plan de financement : offres de prêt et attribution des subventions, et d'un accord des propriétaires pour la servitude de canalisation pour le collecteur principal.

Il autorise le Conseil général de l'Isère à percevoir pour le compte de la commune les aides de l'Agence de l'Eau pour le programme 2013-2018 et sollicite le Conseil général et l'Agence de l'Eau pour l'attribution de subventions.

Le conseil municipal décide que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement et demande l'autorisation de commencer les travaux avant attribution des subventions.

Le conseil décide de refaire le point sur ce dossier lors de la prochaine séance, et d'analyser une éventuelle augmentation du tarif de l'eau pour une application sur la facturation de 2014-2015.

Travaux sur le hameau de la Balme

Pour avancer sur le projet d'assainissement de la Balme, il est nécessaire

- de lever la tranche conditionnelle correspondante du marché qui lie la commune à Alp'études afin de réaliser les phases projet et consultation des entreprises,
- et de réaliser un relevé topographique complémentaire du hameau. Il est proposé un devis d'un montant de 3 840 € HT par Polygone.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Le conseil municipal décide de créer une commission afin de travailler sur l'eau et l'assainissement.

Pilote : Patrick PILARSKI,

Membres : Hélène LUCZYSZYN, Didier LATTARD, Christian STANZER, Fabrice RENCUREL

La séance est levée à 22h00.

Prochain conseil 19 juin 18h.